

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MAI 1865.

Concession d'un chemin de fer de Houdeng-Goegnies à Jurbise, avec embranchement vers Soignies ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. **DEVROEDE**.

MESSIEURS,

L'utilité de l'établissement du chemin de fer dont la concession vous est demandée, est reconnue par toute la Chambre. Toutes les sections ont adopté le projet du Gouvernement, sans la moindre discussion ni contestation. Cette voie ferrée tire de l'isolement, la ville de Rœulx qui se trouvait éloignée de tout chemin de fer. Elle relie ce chef-lieu de canton au chef-lieu d'arrondissement.

L'industrie si nombreuse et si florissante du Centre qui a ses établissements à Saint-Vaast, à Houdeng-Aimeries et à Houdeng-Goegnies, sera mise en communication directe à Jurbise et à Soignies, avec le chemin de fer de l'État.

Dans toutes les sections, quelques membres ont prié la section centrale d'appeler la bienveillante attention du Gouvernement, sur l'opportunité qu'il y aurait à prolonger la ligne de Rœulx à Soignies jusque vers Bassilly, commune du canton d'Enghien, qui se trouve sur la ligne d'Ath à Hal et sur celle du chemin de fer concédé, de Braine-le-Comte à Courtrai. Ce prolongement vers Bassilly abrégerait considérablement le parcours pour aller du Centre vers Courtrai. Il n'y a de Soignies à Bassilly que seize à dix-sept kilomètres. Ce prolongement dispenserait les concessionnaires du chemin de fer de Braine à Courtrai, de faire leur ligne de Braine à Enghien, parallèlement au chemin de fer de M. Boucqueau,

(1) Projet de loi, n° 149.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. VAN HOORDE, DE HAERNE, ANSIAU, DE KERCHOVE, J. JOURET et DEVROEDE.

et de longer la ligne d'Ath à Hal jusqu'à Bassilly ! Or, il y a des concessions accordées, il y a des parties qui exécutent leurs conventions.

En pareille occurrence, la section centrale a cru que la question était trop grave pour présenter, sous forme d'amendement, ce prolongement vers Bassilly : mais elle espère que M. le Ministre des Travaux Publics pour donner satisfaction aux grands intérêts du Centre, se livrera à une étude sérieuse de cette question et sera à même dans un temps rapproché, de faire à la Chambre des propositions concordant avec les vœux de la section centrale.

La section centrale a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

B. DEVROEDE.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.
